



### LE PROJET ASSOCIATIF

En déclinaison de ses valeurs, l'association a défini ses missions principales dans le projet associatif.

#### Les missions de l'association EVEA :

L'association intervient sur le champ des addictions et répond aux demandes de différents publics (individus, familles, institutions).

Elle se donne pour missions :

- l'accueil des usagers et de leur famille
- l'orientation, l'accompagnement et le soin des personnes confrontées à une problématique d'addiction
- la réduction des risques et des dommages pris par les personnes qu'elle accompagne
- l'insertion et la réinsertion
- l'information et la prévention
- la formation des adultes et des professionnels

Afin de répondre aux besoins, l'association dispose de différents services capables d'assurer diverses actions préventives, éducatives et thérapeutiques. Son action est réajustée pour tenir compte de l'évolution des populations, des besoins du territoire, des politiques publiques... L'association se réserve la possibilité de créer toute structure ou service capable de répondre à d'autres besoins.

L'association participe aux politiques de santé. Elle se veut partenaire des pouvoirs publics, observatrice des besoins. Elle prend part à la définition des réponses adaptées.

Elle s'implique dans les réseaux locaux, régionaux et nationaux.

Pour exercer ses missions, l'association a besoin de la cohésion de tous (membres de l'association et salariés). Cette cohésion passe par l'adhésion au projet associatif des membres de l'association et des salariés cadres en charge de l'écriture et de la mise en œuvre du projet d'établissement, déclinaison du projet associatif.

Les autres personnels en adhérant au projet d'établissement respectent les valeurs associatives.

#### Les missions et les personnels :

En accord avec le Conseil d'Administration, ses missions sont déclinées dans le projet d'établissement. Elles entrent dans le champ de la loi et des dispositions réglementaires ; elles font l'objet d'un contrat liant l'association aux décideurs publics.

Les missions sont confiées à une équipe pluridisciplinaire (médico-psycho-socio-éducative) composée de salariés professionnels qualifiés.

EVEA développe les moyens matériels et humains nécessaires. L'association s'oblige à mettre en œuvre une politique de formation favorisant l'évaluation des pratiques professionnelles, l'amélioration des compétences des salariés et l'adaptation à l'évolution permanente des missions.

Les membres bénévoles de l'association n'exercent pas de mission directe auprès des usagers ou des patients mais participent à la mise en œuvre du projet par leur implication dans les instances associatives, les commissions de travail...



### Les moyens et les méthodes :

L'association développe une prise en charge globale, c'est-à-dire pluridisciplinaire, cohérente et dynamique. Elle doit associer les logiques médicales, psychologiques, sociales et éducatives. Elle se doit de mettre en place les moyens de les articuler.

L'équipe est amenée, dans le cadre de la démarche de soin, à évaluer l'équilibre bénéfique/risque. L'association travaille en lien étroit avec ses partenaires : elle participe au travail de réseau et développe les partenariats nécessaires pour intégrer son action dans un continuum et une complémentarité.

Dans chacun des secteurs de son activité, EVEA a pour objet de mettre en valeur les aptitudes individuelles ou collectives des personnes accueillies. Elle favorise l'expression, individuelle ou en groupe, des usagers. Les familles des usagers sont des interlocuteurs privilégiés.

Tous les aspects de la vie de la personne intéressent le projet d'accompagnement : chaque personne bénéficie d'un projet de soin ou d'hébergement ayant une valeur pédagogique contractuelle.

L'association se donne les moyens d'évaluer et de prévenir les risques liés à son activité dans tous les domaines (matériel, humain, financier) pour les usagers, les salariés, les partenaires, afin d'améliorer de façon continue la qualité et la sécurité des accompagnements. Elle met en œuvre les démarches correctives nécessaires.

L'association EVEA met en œuvre une démarche continue d'amélioration de la qualité de ses interventions.

L'action d'EVEA s'inscrit dans une démarche de développement durable sur les 3 axes :

- environnemental et énergétique (préservation de l'environnement, gestion des déchets...)
- social (prise en compte des besoins des salariés...)
- économique (politique d'achat, transport...)